

Fermeture exceptionnelle des services de l'Etat



Fermeture exceptionnelle des services de l'Etat

Les services désignés ci-après, seront exceptionnellement fermés le vendredi 15 juillet 2016 :

La préfecture et les sous-préfectures

La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) ;

La direction départementale des territoires (DDT) ;

La délégation départementale de l'agence régionale de santé (ARS) ;

La direction départementale des finances publiques (DDFIP) (Auch-Condom-Mirande) ;

L'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE)

L'unité départementale de l'architecture et du Patrimoine (UDAP)

L'unité inter-départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (UiD DREAL)

Le service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVVG)

la délégation militaire départementale (DMD)

Vous pouvez consulter toutes les informations relatives à vos démarches administratives sur le site Internet de l'Etat dans le Gers : <http://www.gers.gouv.fr> et au 3939 ALLO SERVICE PUBLIC